



DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS

AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

SUR L'IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Objet de la concertation publique

La loi APER (loi Accélération de la Production des Energies Renouvelables) du 10 mars 2023, prévoit que les communes définissent sur délibération du conseil municipal, après concertation du public, des zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). La présente concertation doit permettre aux citoyens de donner leur avis et propositions, afin d'aider les élus de la commune de Lescure d'Albigeois à faire remonter les ZAEnR validés en conseil municipal auprès du référent préfectoral énergies renouvelables.

Zone d'accélération des énergies renouvelables ; définition, intérêts et échéance

Les ZAEnR sont des zones favorables aux énergies renouvelables (EnR), pour lequel il y a un potentiel en énergie renouvelable et qui auront fait l'objet d'une concertation. Les ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé. Les projets situés ou non en ZAEnR seront soumis aux mêmes procédures réglementaires et pourront ou non par la suite être autorisés. L'intérêt des ZAEnR est pour la commune de pouvoir identifier les projets qu'elle souhaite voir sur son territoire. Les projets situés en ZAEnR feront l'objet d'avantages en termes de délais d'instruction et de soutien financier.

Modalités de la concertation

La commune de Lescure d'Albigeois met à la disposition du public, pendant une durée de 15 jours, soit du 4 novembre 2024 au 19 novembre 2024 inclus le dossier de concertation du public lequel est consultable en Mairie aux heures et jours d'ouvertures soit le lundi de 8h15 à 12 h et de 14h30 à 17h30, du mardi au vendredi inclus de 8h15 à 12 h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier est constitué des documents suivants :

- Compte-rendu commission environnement ENR de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois du 26/01/2024
- Synthèse de l'état de la production et de la consommation énergétique de Lescure d'Albigeois,
- Cartes par filière de production



Pendant cette concertation, soit du 4 novembre 2024 au 19 novembre 2024 inclus, le public aura la possibilité de formuler ses observations et propositions de la façon suivante :

- Soit sur le registre de concertation ouvert à cet effet et mis à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- soit par envoi d'un courrier postal adressé à Madame le Maire, 14 avenue de l'Hermet 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS,
- soit par envoi d'un mail à l'adresse suivante : courrier.mairie@mairie-lescure.fr